

Du par coeur, du par coeur et euh...du par coeur ?

Par **Akromax**, le **29/10/2006** à **22:19**

[quote:1xe8yr7d]Pour l'examen d'introduction au droit, si vous ressortez la définition demandée (par exeple l'usufruit) au mot pres, vous pouvez quasiment vous assurer un 10. Néanmoins je dis au mot pres car trop souvent les étudiants se contentent de définitions approximatives, n'utilisent pas les mots qu'il faut utiliser et sont étonnés d'avoir un 4...[/quote:1xe8yr7d]

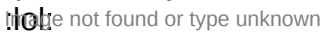
 Citation de mon prof. d'intro. au droit.

Certes, un mot confondu pour un autre peut faire mal. Mais d'apres votre expérience, le par coeur est il LA solution pour cette matière en particulier ?

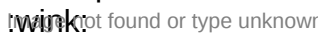
C'est pas qu'je sois un glandeur-nature mais une cinquantaine de définitions de dix-vingt lignes chacune au mot près, j'aimerais savoir si cela en vaut vraiment la peine...

Par **Stéphanie_C**, le **30/10/2006** à **00:08**

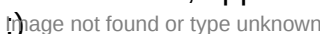
Ca dépend des profs... c'est vrai qu'avec certains, moins tu es approximatif, plus tu montes dans la note.

Je déteste le bachottage, et perso je me suis jamais rabaissée à faire du par coeur, je trouve que ça sert à rien, et ça m'a pas empêchée de parvenir jusqu'au master lol 
Attention méthode triple lous sans filet, pas biennnn !!

Par **sabine**, le **30/10/2006** à **08:13**

Je ne pense pas qu'il faille recracher mot pour mot la définition. Néanmoins, il faut que tu sois sur que tous les éléments essentiels y sont. Et le plus facile pour ne rien oublier est d'apprendre par coeur la définition donnée par ta prof 

Par **jeeecy**, le **30/10/2006** à **09:15**

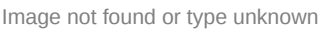
je sais qui est ce prof et si tu veux avoir une bonne note a la srtie, apprends ces definitions par coeur et en plus elles te serviront pour plus tard ;) 

Par **Camille**, le **30/10/2006** à **10:29**

Bonjour,

Je ne voudrais pas jouer au prof de droit, que je ne suis pas (malgré ce qui est écrit sous mon pseudo), mais les lois et les articles de loi ont été rédigés par des juristes qui ont pesé et discuté soigneusement chaque mot. Donc, chaque mot a son importance (on le voit bien d'ailleurs dans de nombreux arrêts de cassation). Donc remplacer un mot par un autre est déjà une certaine forme d'interprétation. Si, en plus, cette interprétation conduit à une approximation par rapport au texte d'origine, peu importe lequel, c'est forcément moins bon... et risqué, puisque ça pourrait conduire à un jugement vicieux.

Là où je ne suis pas trop d'accord, c'est sur la motivation du prof. Rien à foutre d'avoir un 4 au lieu d'un 10, c'est pas encore trop grave, mais si, plus tard, vous êtes juge  et que vous

condamnez quelqu'un à tort parce que vous avez mal digéré vos cours... 

Oui, hélas, qu'on fasse des études scientifiques ou des études juridiques, il y en a toujours une partie qu'il vaut mieux apprendre par coeur...

Bon courage !

Par **Yann**, le **30/10/2006** à **11:02**

[quote="Camille":2v73ii77]mais les lois et les articles de loi ont été rédigés par des juristes qui ont pesé et discuté soigneusement chaque mot. [/quote:2v73ii77]

Pas d'accord, la plupart des lois sont rédigées par des nanarques issus de science pipo et qui n'ont de juriste que le titre. C'est bien la raison pour laquelle nos lois sont de plus en plus nulles. Ce n'est pas ceux qui ont à les appliquer qui les rédigent, comble du non sens à mon avis.

Pour le reste je suis assez d'accord, avec ton raisonnement et je ne remettrai pas en cause la compétence des juges. Pour autant, je suis allergique au par coeur, et noter uniquement sur ce critère est une insulte à l'intelligence des étudiants. C'est pour moi juste une manière pour un prof de pouvoir corriger vite et bien ses copies.

Mais c'est un mal nécessaire. Certaines choses ne peuvent être apprises autrement. Il en faut donc, malheureusement.

Par **Camille**, le **30/10/2006** à **11:55**

Bonjour,

[quote="Yann":1aj936eg]

Pas d'accord, la plupart des lois sont rédigées par des nanarques issus de science pipo et qui n'ont de juriste que le titre. C'est bien la raison pour laquelle nos lois sont de plus en plus nulles. Ce n'est pas ceux qui ont à les appliquer qui les rédigent, comble du non sens à mon avis.

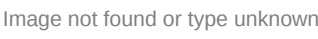
[/quote:1aj936eg]

Ben alors, comment se fait-il que les cours de cassation passent toutes leurs journées à rappeler les textes, s'ils sont si nuls que ça ? Et c'est bien elles qui sont chargées de les appliquer ou de les faire appliquer, puisqu'elles cassent des jugements qui ne l'ont pas fait ou mal fait, alors qu'elles n'ont pas participé à leurs rédactions non plus. Pas souvent entendu un juge grommeler "je sais bien que cette loi est idiote mais je l'applique quand même".

Ou une cour de cassation déclarer "Attendu que cette loi est idiote ; que le demandeur a sûrement raison ; que dans un état normalement constitué il aurait certainement gain de cause ; Mais attendu que la loi est la loi dans ce fichu pays... Rejette le pourvoi..."

D'ailleurs, tiens... bonne question (il me semble que je l'ai déjà posée il y a fort longtemps) !

[b:1aj936eg]Que doit faire le juge chargé d'appliquer une loi lorsqu'il a la conviction que la solution à laquelle conduit cette loi, pour le cas particulier qui lui est présenté, est injuste ?

[/b:1aj936eg] 

Par **Yann**, le **30/10/2006** à **13:11**

Dura lex sed lex. On ne demande pas au juge son avis sur le texte, juste de l'appliquer. Les cours rappellent les textes qui existent car elles n'ont pas de pouvoir législatif, donc sont tenues d'appliquer ceux existants.

C'est l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs. Et c'est la raison pour laquelle si une loi inhumaine venait à être votée, les juges seraient tenus de l'appliquer.

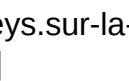
Trouves tu sincèrement que nos lois soient pratiques et bien rédigées?

Par **Camille**, le **30/10/2006** à **14:45**

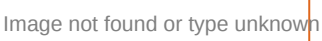
Re,

[quote="Yann":2j3mieof]

Trouves tu sincèrement que nos lois soient pratiques et bien rédigées?[/quote:2j3mieof]

Euh... BEUARGHHGH...

Plus sérieusement, c'est clair qu'elles ne sont pas toujours très claires, je préfère de

beaucoup les lois de la physique bien plus claires et bien mieux rédigées... 

Et puis, il faut bien que les juristes et les avocats puissent vivre !

A la question posée, on pourrait répondre tout et son contraire en poursuivant le débat jusqu'à la fin des temps. Dans les autres pays, sont-elles plus claires, plus pratiques et mieux rédigées que chez nous ? Je n'en suis pas si sûr et pourtant, eux, ils n'ont ni énarques ni

sciences-po...

Bon, d'accord, il doit bien y avoir des équivalences...

Mais, je veux bien admettre que si "nul n'est censé ignorer la loi", elle n'est pas forcément à la portée de compréhension de tous, sans autre "préparation" que l'école communale et républicaine...